

Canadian Nuclear
Safety Commission



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Procès verbal de la réunion de la Commission
canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le
mercredi 19 janvier et le jeudi 20 janvier 2011

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le mercredi 19 janvier 2011 et le jeudi 20 janvier 2011, à compter de 14 h 10, dans la salle des audiences publiques, 14^e étage, 280, rue Slater, Ottawa (Ontario).

Présents

M. Binder, Président
A. Graham
A. Harvey
D.D. Tolgyesi
M. J. McDill

M. Leblanc/K. McGee, Secrétaire/Secrétaire adjointe
J. Lavoie, avocat-conseil
D. Major, rédactrice du procès-verbal

Les conseillers de la CCSN sont : A. Régimbald, K. Scissons, J. Schmidt, S. Faille, K. Bundy, P. Webster, F. Rinfret, P. Elder, R. Ravishankar, N. Riendeau, A. Erdman, M. Rinker, D. Howard, B. Barker et C. David.

Autres personnes qui contribuent à la réunion

- Cameco Corporation : A. Wong, J. Takala et J. Alonso
- Ontario Power Generation Inc : G. Jager
- Université McMaster : M. Elbestawi, M. Butler et D. Tucker
- Shield Source Incorporated : B. Lynch, T. Cairns et L. McMurray
- Énergie atomique du Canada limitée : H. Drumhiller, J. Miller, D. Garrick et S. Kenny
- Ressources naturelles Canada : D. McCauley
- Saskatchewan Research Council : J. Muldoon
- Ministère de l'Environnement de la Saskatchewan : G. Bihun et T. Moulding
- Ministère de l'Énergie et des Ressources de la Saskatchewan : H. Sanders
- Indian Head Camp Adventures : P. Mathias

Constitution

1. Étant donné que l'avis de convocation CMD 11-M1 a été envoyé en bonne et due forme et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme légalement constituée.

Depuis la réunion de la Commission tenue les 8 et 9 décembre 2010, les documents à l'intention des commissaires CMD 11-M1 à CMD 11-M5 et CMD 11-M7 à CMD 11-M11 leur ont été remis. Des précisions sont données à leur sujet à l'annexe A du procès-verbal.

Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour révisé, CMD 11-M2.C, est adopté tel qu'il est présenté.

Président et secrétaire

4. Le président préside la réunion de la Commission. M. Leblanc agit à titre de secrétaire; K. McGee à titre de secrétaire adjoint tandis que D. Major rédige le procès-verbal.

Procès-verbal de la réunion de la CCSN tenue les 8 et 9 décembre 2010

5. Les commissaires approuvent le procès-verbal de la réunion de la Commission tenue les 8 et 9 décembre 2010 tel qu'il est présenté dans le document CMD 11-M3.

RAPPORTS D'ÉTAPE

Rapport de notification rapide (RNR)

Cameco Corporation : Incident en mer impliquant une cargaison de concentré d'uranium

6. En ce qui a trait au document CMD 11-M4.A, des représentants de Cameco et du personnel de la CCSN fournissent des renseignements sur l'incident qui s'est produit dans l'océan Pacifique impliquant une cargaison de concentré d'uranium destinée à la Chine. Le personnel de la CCSN fait observer qu'un navire transportant des barils de concentré d'uranium de Cameco Corporation (Cameco) a été confronté à une mer très agitée pendant plusieurs jours. Les représentants de Cameco ont signalé l'incident à la CCSN, déclarant que la cargaison à bord du navire avait subi des dommages et que l'on craignait que certains barils aient été ouverts. Les représentants de Cameco indiquent en outre que la totalité du concentré d'uranium se trouvait dans la soute fermée et que le navire était en bon état de marche.
7. Les représentants de Cameco expliquent que le navire est de retour au Canada et qu'il est maintenant ancré à Ladysmith pour fins d'évaluation et de restauration du contenu. L'évaluation préliminaire, qui comprenait la surveillance de la contamination, a été effectuée par Cameco et la CCSN. Les résultats de cette évaluation n'ont révélé aucune trace de contamination à l'extérieur de la soute. Le personnel de la CCSN et les représentants de Cameco expliquent en outre qu'il n'y a eu aucun risque pour l'équipage, le public et l'environnement à la suite de cet incident.

8. Le personnel de la CCSN mentionne que Cameco travaille actuellement sur un plan détaillé de récupération et de remise en état, plan qui sera présenté à la CCSN pour fins d'examen et d'approbation avant que ne s'amorcent les activités de remise en état. Cameco affirme qu'elle dirigera les activités de remise en état pour s'assurer qu'elles sont effectuées en toute sécurité. Le personnel de la CCSN mentionne aussi qu'il va continuer de collaborer avec Transports Canada et d'autres organismes de réglementation pour veiller à ce que les travaux soient menés de façon sécuritaire, tout en protégeant la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement.
9. Cameco explique que la totalité du concentré d'uranium sera récupéré de la soute, transféré dans des conteneurs appropriés et retourné vers une installation de Cameco pour fins de transfert ou de retraitement à l'usine. Cameco affirme qu'elle va continuer à présenter des mises à jour régulières au personnel de la CCSN et aux autres autorités et intervenants concernés.
10. Le personnel de la CCSN fournira des renseignements plus complets sur l'incident, sur les mesures prises par le titulaire de permis et sur toute mesure de réglementation prise ou tout suivi effectué par la CCSN une fois l'enquête terminée.
11. La Commission s'enquiert des autres marchandises qui se trouvaient à bord du navire et si celles-ci étaient contaminées par le déversement de concentré d'uranium. Le personnel de la CCSN répond que les autres marchandises dangereuses à bord étaient isolées dans une soute distincte. Le personnel de la CCSN explique que la contamination au concentré d'uranium ne s'était pas étendue aux autres soutes du navire.
12. La Commission s'informe du nombre de barils endommagés dans la mesure où ceux-ci exposaient clairement le concentré d'uranium. Le personnel de la CCSN répond que l'on a observé deux barils dont le couvercle était ouvert et qu'une enquête plus poussée est nécessaire pour déterminer si d'autres barils étaient endommagés ainsi que l'étendue des dommages. La Commission s'informe également de la nature de la contamination. Le personnel de la CCSN rétorque qu'aucune contamination résultant du concentré d'uranium n'a été détectée à l'extérieur de la soute. Les représentants de Cameco expliquent que le concentré d'uranium ne pose un risque que si de grandes quantités sont inhalées ou ingérées.
13. La Commission désire savoir qui a la responsabilité de déterminer si le port retenu pour les activités de remise en état accepte les travaux réalisées sur son site. Les représentants de Cameco indiquent que c'est elle qui a le mandat de veiller à ce

SUIVI
juin 2011

que les installations concernées et les organismes de réglementation approuvent les activités de remise en état.

14. La Commission s'enquiert de la surveillance qui est effectuée lorsque les barils sont chargés dans des conteneurs maritimes. Le personnel de la CCSN explique que Cameco dispose de procédures pour le chargement des barils et leur transport et que le personnel de la CCSN effectue des inspections de conformité pour s'assurer que ces procédures sont respectées. Le personnel de la CCSN fait toutefois observer qu'il ne supervise pas chaque charge. Les représentants de Cameco expliquent que les conteneurs maritimes dans lesquels sont placés les barils sont inspectés avant qu'ils ne quittent l'usine et inspectés de nouveau à l'entrepôt de Saskatoon pour s'assurer qu'ils sont conformes aux règlements.
15. La Commission désire savoir s'il existe une exigence pour le déchargement de tous les conteneurs contenant des barils de concentré d'uranium ou seulement pour ceux qui montrent des signes apparents d'endommagement. Les représentants de Cameco mentionnent qu'ils travaillent toujours sur le plan de remise en état, qui permettrait de répondre à cette question, mais qu'ils envisagent d'examiner chaque baril. La Commission demande en outre si les conteneurs d'autres soutes demeurent à bord. Les représentants de Cameco confirment que tous les conteneurs sont demeurés à bord du navire jusqu'à présent.
16. La Commission veut savoir si les cargaisons transportées en mer de Cameco seront interrompues jusqu'à la conclusion de l'enquête. Le personnel de la CCSN répond qu'il évalue actuellement la situation et qu'il examine les renseignements disponibles afin de déterminer si les cargaisons de Cameco transportées par voie maritime devraient être interrompues jusqu'au dénouement de l'enquête ou si des mesures à court terme sont nécessaires pendant l'enquête. Les représentants de Cameco mentionnent qu'ils travaillent aussi avec la compagnie de navigation afin d'évaluer s'il y a lieu de cesser les expéditions de concentré d'uranium par voie maritime ou de prendre d'autres mesures en attendant de connaître la cause de l'incident.

*Ontario Power Generation Inc. : Centrale de Pickering-A, P-2011-00339
– arrêt automatique de la tranche 1 attribuable à la température élevée du circuit caloporteur*

17. En ce qui a trait au document CMD 11-M4.B, les représentants d'OPG et du personnel de la CCSN fournissent des renseignements sur l'arrêt automatique du réacteur qui s'est produit à la centrale nucléaire de Pickering-A d'OPG. Le personnel de la CCSN révèle que la tranche 1 a été mise hors

service par le système d'arrêt automatique en raison d'un court-circuit d'un câble pendant que l'on s'affairait à retirer un enregistreur d'un panneau pour fins d'entretien. Le personnel de la CCSN explique que le court-circuit a fait en sorte que la vanne de contrôle du niveau s'est fermée, réduisant ainsi le débit d'eau vers les chaudières, ce qui explique la température élevée dans le principal circuit caloporteur.

18. Le personnel de la CCSN mentionne que l'OPG a déterminé que l'arrêt ne constituait pas une grave défaillance et a remis la tranche 1 en service à sa pleine puissance. Le personnel de la CCSN ne croit pas qu'il y ait lieu de présenter des rapports subséquents à la Commission à moins qu'une anomalie ne se produise au cours de l'enquête approfondie.
19. La Commission désire savoir si le retrait des enregistreurs graphiques des panneaux pour fins d'entretien est une pratique courante. Les représentants d'OPG expliquent que c'est effectivement une pratique courante et que ce modèle d'enregistreur graphique demeure en service pendant la procédure d'entretien et que le câble de l'enregistreur, lorsqu'il a été retiré, était ébréché au niveau de sa gaine, ce qui a causé le court-circuit.
20. La Commission désire savoir si c'était la première fois qu'un incident de ce genre se produisait. Les représentants d'OPG répondent que c'était effectivement la première fois qu'un tel incident se produisait à la centrale nucléaire de Pickering et qu'ils n'ont pas encore eu vent d'incidents similaires dans d'autres centrales. La Commission s'enquiert aussi de la fréquence des activités d'entretien des enregistreurs graphiques. Les représentants d'OPG estiment que des procédures d'entretien sont exécutées sur une base mensuelle.
21. La Commission se demande s'il y a lieu de réviser les procédures opérationnelles associées à cet incident. Les représentants d'OPG rétorquent qu'aucune modification aux procédures opérationnelles n'est nécessaire en raison de cet incident et qu'une vérification approfondie de l'état a été effectuée sur tous les enregistreurs graphiques de modèle similaire afin d'évaluer le risque d'une anomalie identique. L'OPG explique qu'elle a repositionné les câbles dans quelques enregistreurs graphiques afin d'empêcher que cet incident ne se reproduise.
22. La Commission se demande si les détails de cet incident seront dévoilés publiquement à d'autres services publics. Les représentants d'OPG répondent qu'ils partageront les renseignements liés à cet incident à l'interne et à l'externe par le biais de forums et du Groupe des propriétaires de CANDU. Aucun suivi. Dossier clos.

Rapport d'étape sur les réacteurs de puissance

23. En ce qui a trait au document CMD 11-M5, le personnel de la CCSN présente le Rapport d'étape sur les réacteurs de puissance, qui comprend des mises à jour sur les centrales suivantes :
- Bruce-A et Bruce-B;
 - Gentilly-2;
 - Pickering-A et Pickering-B;
 - Point Lepreau.
24. Le personnel de la CCSN fournit d'autres précisions sur la tranche 4 de la centrale de Bruce-A, qui fonctionnait quasiment à pleine puissance; la tranche 6 de la centrale de Bruce-B, qui fonctionnait à 100 % de sa puissance; et la tranche 5 de la centrale de Pickering-B, qui a été mise hors service par les deux systèmes d'arrêt¹. Le personnel de la CCSN fait remarquer qu'un Rapport de notification d'incident touchant la centrale de Pickering-B sera présenté à la prochaine réunion de la Commission.
25. La Commission désire savoir si un réacteur, dont la puissance a été limitée, peut retrouver sa pleine puissance (100 %) à la suite d'une remise en état. Le personnel de la CCSN explique qu'il existe une marge entre une restriction de puissance et une pleine puissance à la suite d'une remise en état, bien que moindre qu'avant la remise en état.
26. La Commission désire obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des mesures compensatoires prises par Hydro-Québec pour assurer une protection appropriée contre les incendies étant donné que le système d'extinction d'incendie fuit. Le personnel de la CCSN explique que les sections des conduites qui fuyaient ont été isolées et que des tuyaux souples ont été installés pour réacheminer l'eau.

Mises à jour sur des sujets découlant de séances précédentes de la Commission

Rapport d'étape provisoire de l'Université McMaster

27. En ce qui a trait aux documents CMD 11-M7 et 11-M7.1, les représentants de l'Université McMaster et du personnel de la CCSN présentent un rapport d'étape provisoire sur le réacteur nucléaire de McMaster (RNM). Les représentants de l'Université

¹ Le personnel de la CCSN confirme, à la suite de l'audience, que la cause de la panne forcée de la tranche 5 de la centrale de Pickering-B n'était pas identique à celle de l'incident décrit aux paragraphes 17 à 22 ci-dessus touchant la tranche 1 de la centrale de Pickering-A.

McMaster présentent une vue d'ensemble des opérations de l'installation, du rendement radiologique et environnemental, des réalisations et des améliorations ainsi que des activités prévues. Le personnel de la CCSN discute de la conformité réglementaire et du rendement dans les domaines uniformisés de sûreté et de contrôle.

28. La Commission désire obtenir des renseignements additionnels sur les dates d'achèvement des mesures de suivi en suspens (certification du personnel, analyse de la sûreté, gestion de la qualité et protection contre les incendies). Les représentants de l'Université McMaster décrivent les progrès qu'ils ont accomplis aux niveaux des diverses mesures et indiquent que toutes les mesures devraient être achevées en 2011. Le personnel de la CCSN fait état de progrès satisfaisants et mentionne qu'il s'attend à ce que la plupart des mesures soient achevées en 2011.
29. La Commission s'enquiert des chercheurs canadiens et internationaux affectés au RNM. Les représentants de l'Université McMaster expliquent qu'ils ont pu compter, au cours des 10 dernières années, sur 70 à 120 chercheurs par année utilisant leur installation. Les représentants de l'Université McMaster ajoutent que le temps passé au RNM par les chercheurs se définit par le type de travail qu'ils effectuent. La Commission s'enquiert également de la formation offerte aux chercheurs en matière de sûreté. Les représentants de l'Université McMaster mentionnent que quiconque cherchant à avoir accès à l'installation du RNM doit recevoir une formation sur la sécurité radiologique ainsi qu'une formation d'orientation et procédurale sur le réacteur. Les représentants de l'Université McMaster ajoutent en outre que les personnes qui se voient refuser l'accès, notamment les chercheurs invités, sont accompagnées par un membre du personnel formé de l'installation.
30. La Commission demande des précisions supplémentaires sur le niveau de fonctionnement général. Les représentants de l'Université McMaster répondent que le RNM est en service 16 heures par jour, cinq jours par semaine et qu'une heure est consacrée, chaque matin, à des vérifications d'état de marche.
31. La Commission s'enquiert de la fréquence des interruptions d'alimentation et de la nécessité d'une source d'alimentation de secours. Les représentants de l'Université McMaster expliquent que de petites interruptions entraînent un arrêt du réacteur. Les représentants de l'Université McMaster indiquent aussi que le RNM est pourvu d'un bloc d'alimentation électrique suffisant pour surveiller les instruments et qu'un circuit d'alimentation de secours additionnel n'est pas justifié puisqu'il n'y a pas de problèmes de sûreté.

32. La Commission demande plus de précisions sur la déclaration faite par l'Université McMaster selon laquelle il n'y a pas eu d'absences résultant de blessures au sein de l'installation. Les représentants de l'Université McMaster confirment que les quelques incidents consignés au cours de la période visée par le permis n'ont entraîné aucun arrêt de travail. Les représentants de l'Université McMaster déclarent également que l'Université compile des statistiques sur les blessures.
33. La Commission désire savoir quel était le risque le plus élevé identifié dans l'analyse de la sûreté. Les représentants de l'Université McMaster répondent qu'un incident de reflux, responsable de la diminution du débit dans le réacteur, a été déterminé comme celui ayant les conséquences les plus importantes et que leur préparation et leurs procédures face aux situations d'urgence tiennent compte des conséquences possibles de cet incident. Le personnel de la CCSN est d'accord sur le fait que l'analyse de la sûreté sert à déterminer les incidents à conséquences élevées. Du point de vue de la conformité, le personnel de la CCSN ajoute qu'il examine aussi les incidents à forte probabilité et il a déterminé que le maintien à jour de la formation du personnel pourrait fort probablement donner lieu à un incident étant donné le changement constant de personnel.
34. La Commission désire savoir si l'Université McMaster délègue un employé à la formation du personnel à l'installation du RNM. Les représentants de l'Université McMaster expliquent que le groupe de la radioprotection s'occupe de la formation radiologique; le groupe responsable du fonctionnement du réacteur est en charge des cours d'orientation et de formation spécialisée de l'installation, tandis qu'un coordonnateur de formation veille à la certification du personnel. Les représentants de l'Université McMaster déclarent également qu'ils s'approprient à embaucher un gestionnaire qui supervisera les activités de formation.
35. La Commission demande un complément d'information sur les améliorations requises dans les domaines des rôles et des responsabilités organisationnels et de la mise en œuvre du processus de non-conformité. Le personnel de la CCSN explique que les améliorations requises touchent son processus de vérification interne pour s'assurer que l'Université McMaster examine la façon de corriger les cas de non-conformité, la manière de s'assurer que les cas de non-conformité ne se reproduisent plus et la façon d'évaluer l'importance des cas de non-conformité dans son programme d'assurance de la qualité.

36. La Commission s'enquiert de l'état d'avancement des efforts requis par le titulaire de permis pour renforcer son processus de vérification interne et accroître son mécanisme d'examen annuel du programme. Le personnel de la CCSN répond que cette mesure a récemment été diffusée et qu'il s'attend à ce qu'elle soit achevée en 2011, avant l'inspection de type I censée se produire préalablement au prochain renouvellement du permis.
37. En ce qui a trait au plan du personnel de la CCSN destiné à vérifier la mise en œuvre du programme de formation de l'Université McMaster pour les postes opérationnels autorisés au cours d'une inspection de type II, la Commission désire savoir pourquoi cela n'est pas prévu avant 2013. Le personnel de la CCSN explique qu'il se concentre actuellement sur le processus de certification proprement dit et, puisque le risque de cette mesure est peu élevé sur le plan de la conformité, il va vérifier cette mesure lorsque la méthode de formation de l'Université McMaster et le processus de certification seront acceptés.
38. La Commission s'enquiert du travail qui a été fait pour réduire la dose par unité de production de l'iode en 2010. Les représentants de l'Université McMaster expliquent qu'ils ont examiné les pratiques de travail, donné une formation additionnelle et réduit les champs de radiation ambiants de la piscine du réacteur : ce sont là toutes des mesures susceptibles de réduire les doses par unité de production.
39. La Commission désire savoir si un examen par une tierce partie du programme de protection contre les incendies est nécessaire et, si oui, elle désire connaître la périodicité de cet examen. Le personnel de la CCSN répond qu'un examen annuel par une tierce partie est requis et qu'aucune conclusion majeure n'est ressortie des examens effectués au cours de cette période de délivrance de permis.
40. La Commission désire savoir si le permis d'exploitation actuel permet l'utilisation de combustible d'uranium hautement enrichi (UHE). Le personnel de la CCSN répond que le combustible d'UHE est autorisé sur le site puisque le permis actuel a été délivré avec aucune modification du fait que l'Université McMaster voulait conserver ses options en marge de la production possible future de molybdène 99 (Mo 99). Le personnel de la CCSN mentionne que les programmes de criticité de l'Université McMaster continuent de couvrir l'utilisation de combustible d'UHE.
41. La Commission désire savoir, dans le cadre de l'expansion des installations de production d'isotopes médicaux, si l'Université McMaster envisage la production commerciale et, si tel est le cas,

elle veut connaître le statut et les exigences de la production commerciale. Les représentants de l'Université McMaster expliquent qu'ils ont agrandi leurs installations de production d'iode 125 (I-125) dans le but d'accroître leur production afin de répondre aux demandes croissantes des clients et aux demandes non respectées par les installations en état d'arrêt. Les représentants de l'Université McMaster expliquent en outre qu'ils se sont penchés sur le processus de la production possible de Mo 99 et ont déterminé qu'il existe un certain nombre de questions d'ordre technique qui devraient être examinées, y compris l'utilisation du combustible d'UHE.

42. La Commission demande au personnel de la CCSN si une modification au permis est requise pour entreprendre la production du Mo 99. Le personnel de la CCSN répond qu'il y a de très fortes chances que ce soit le cas et qu'une proposition particulière est nécessaire pour examiner les questions, telles que le stockage, la sûreté et le transport et la façon dont cela influencerait sur la sûreté. Le personnel de la CCSN mentionne que l'Université McMaster doit obtenir la permission avant de recevoir du combustible d'UHE.
43. La Commission demande de plus amples renseignements à l'égard de la garantie financière du fait que le combustible d'UHE a été retiré de l'installation. Le personnel de la CCSN explique que, afin de déterminer si le fonds de déclassement de six millions de dollars actuellement disponible est suffisant, le plan de déclassement mis à jour doit être examiné. La Commission demande à l'Université McMaster d'indiquer le montant auquel elle peut contribuer au fond chaque année. Sans connaître le montant exact au cours de la réunion, les représentants de l'Université McMaster répondent qu'ils estiment à 250 000 \$ le montant minimum auquel ils sont tenus de contribuer annuellement. Lorsqu'ils le peuvent, les représentants de l'Université McMaster ajoutent qu'ils contribuent davantage que le montant minimum.
44. La Commission demande un complément d'information sur la déclaration du personnel de la CCSN voulant que l'Université McMaster possède un mécanisme de préparation aux situations d'urgence raisonnable. Le personnel de la CCSN précise que le plan d'urgence est approprié en regard des risques présents à l'intérieur de l'installation.
45. La Commission s'enquiert de la durée de vie du RNM. Les représentants de l'Université McMaster expliquent que la nature du fonctionnement, la simplicité du RNM, les efforts d'entretien et les fonds servant à la remise en état, à la mise à niveau et à la modernisation devraient permettre au réacteur de fonctionner

encore 20 ans, mais que sa durée de vie dépendra au bout du compte de la recherche et des besoins commerciaux.

Shield Source Incorporated (SSI): Rapport d'étape à mi-parcours sur l'installation de traitement de substances nucléaires de catégorie IB de SSI

46. En ce qui a trait aux documents CMD 11-M8.1 et 11-M8, les représentants de Shield Source Incorporated (SSI) et du personnel de la CCSN présentent le rapport d'étape à mi-parcours sur l'installation de SSI. Les représentants de SSI présentent une vue d'ensemble de l'installation, des modifications apportées durant la période autorisée actuelle et présentent les résultats de leur programme de surveillance de l'environnement. Le personnel de la CCSN discute de la conformité réglementaire et du rendement dans les différents domaines du contrôle de la sûreté et présente les récents renseignements sur la surveillance de l'eau souterraine.
47. La Commission demande des précisions sur les emplacements d'échantillonnage de la végétation. Les représentants de SSI expliquent que les résultats moyens annuels concernent seulement les échantillons prélevés du pommier de Sibérie à proximité du site. La Commission demande aussi un complément d'information sur les concentrations élevées de tritium décelées dans les échantillons de pommes de Sibérie. Les représentants de SSI expliquent que les résultats des échantillons prélevés en 2010 révèlent une légère diminution par rapport aux résultats de 2009. Le personnel de la CCSN indique que les pommiers affichent régulièrement des niveaux de tritium plus élevés dans les endroits situés à proximité d'installations nucléaires. Le personnel de la CCSN ajoute que les concentrations observées dans les pommes de Sibérie correspondent à la moitié de la limite prescrite pour l'eau potable, mais que la comparaison entre les deux ne peut être établie du fait qu'elles sont consommées selon des quantités et des taux différents. Le personnel de la CCSN ajoute que la dose résultant de la consommation de pommes de Sibérie serait mineure et qu'il n'y a pas de risque à les consommer.
48. La Commission s'informe du dénouement de l'incident de rejet de tritium dans l'installation survenu en février 2010. Les représentants de SSI répondent qu'une modification au processus a été apportée grâce à l'installation d'un robinet-vanne électronique pour empêcher les rejets attribuables à des erreurs humaines. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il est satisfait de cette mesure corrective et mentionne que SSI fournira également des renseignements additionnels à son personnel afin de s'assurer qu'un tel incident ne se reproduise plus.

49. La Commission demande des renseignements sur le mécanisme de santé et sécurité à SSI. À part quelques coupures mineures, d'expliquer SSI, il y a eu deux blessures qui ont nécessité une intervention médicale, mais celles-ci n'ont pas entraîné d'absences attribuables à des accidents. SSI ajoute qu'elle tient des registres de toutes les blessures, y compris les blessures mineures. La Commission souligne l'importance de présenter des données sur la santé et la sécurité dans les installations autorisées.
50. La Commission désire savoir si la mesure de suivi du Programme de protection des voies respiratoires a été exécutée dans les délais prescrits de décembre 2010. Les représentants de SSI répondent qu'elle pas été achevée, mais que le programme allait être présenté au personnel de la CCSN pour fins d'examen d'ici la fin de janvier 2011.
51. La Commission demande des précisions sur les employés qui suivent un cours sur les enquêtes menées à la suite d'accident. Les représentants de SSI expliquent que les cours sur les enquêtes à la suite d'accident seront offerts aux superviseurs et aux gestionnaires, et qu'ils vont offrir une formation additionnelle aux employés pour leur permettre d'identifier les anomalies relatives aux procédures.
52. En guise de réponse à une question de la Commission demandant si SSI a un comité conjoint de santé et de sécurité, les représentants de SSI indiquent qu'ils peuvent compter sur un comité formé en santé et sécurité regroupant des membres qui se réunissent neuf fois par année et qui sont accessibles à tous les employés.
53. La Commission s'enquiert du résultat d'échantillonnage élevé concernant le puits d'eau potable du récepteur critique. Les représentants de SSI répondent que les résultats d'échantillonnage élevés du puits d'eau potable signalés en 2005 sont incorrects dans leur forme actuelle. Les représentants de SSI expliquent qu'une valeur erronée a été rapportée au cours de l'analyse en laboratoire en raison d'une contamination croisée possible et que l'échantillon avait fait l'objet d'une nouvelle analyse peu de temps après. Les représentants de SSI ajoutent que le changement dans le résultat d'échantillonnage a été soumis à la CCSN, mais qu'il n'a pas été mis à jour dans sa base de données, et subséquemment dans sa présentation.
54. La Commission s'informe de la variation des résultats de surveillance observés. Le personnel de la CCSN explique que les variations saisonnières des échantillons du puits sont attribuables à la faible profondeur des puits; les précipitations peuvent faire

augmenter le niveau de la surface libre l'exposant ainsi au tritium. Toutefois, le personnel de la CCSN fait observer que certains des puits sont profonds et qu'ils ne devraient donc pas être touchés par le volume de précipitation, et que la variation des résultats pourraient être attribuable à l'analyse des échantillons.

55. La Commission s'enquiert de la dispersion du nuage de particules qui résulte de l'élévation de la cheminée et veut savoir pourquoi une augmentation de la concentration de tritium n'a pas été observée dans les stations de surveillance de la pollution atmosphérique à l'extérieur de l'installation. Le personnel de la CCSN explique que l'élévation de la cheminée permet d'éviter des taux de dépôts élevés à proximité de l'installation et de disperser le tritium plus loin là où les concentrations sont à peine affectées. Le personnel de la CCSN ajoute que la réduction des concentrations de tritium dans l'atmosphère à proximité de l'installation permettra de réduire les concentrations de tritium dans l'eau souterraine à proximité, mais qu'elle n'aura pas d'incidence sur les concentrations de tritium dans les eaux souterraines situées plus au loin de l'installation.
56. La Commission demande un complément d'information sur les échantillons d'eau prélevés des cours d'eau absorbants des installations de traitement des eaux usées. Les représentants de SSI expliquent, même s'ils ne sont pas tenus d'échantillonner les cours d'eau absorbants des installations de traitement des eaux usées, qu'il s'avère que leurs rejets ne sont pas nocifs pour l'environnement ou le public. Le personnel de la CCSN est d'accord avec SSI et mentionne que l'installation de traitement des eaux usées n'élimine pas le tritium des cours d'eau absorbants des installations de traitement des eaux usées de SSI.
57. La Commission s'enquiert de l'incidence environnementale du processus utilisé pour nettoyer les signes. Les représentants de SSI répondent qu'ils ont déterminé qu'il y avait moins de déchets associés au nettoyage des signes et qu'ils n'ont pas été témoins d'effet négatif sur les effluents de leurs eaux usées. Le personnel de la CCSN explique qu'il est préférable, en termes de gestion des déchets, de réduire au minimum les déchets qui doivent être entreposés dans des installations de gestion des déchets à long terme, mais qu'il contrôle de façon stricte les rejets d'effluents de SSI pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque associé à des rejets dans les égouts au cours du processus de nettoyage. Le personnel de la CCSN mentionne que SSI respecte très bien ses limites de rejets, mais qu'il va surveiller plus étroitement les méthodes de nettoyage de SSI jusqu'à la conclusion de la période visée par le permis.

58. La Commission désire obtenir des précisions sur la tendance à la hausse observée dans les résultats des échantillons d'eau souterraine prélevés en 2010. Les représentants de SSI répondent que les concentrations élevées de tritium observées dans les échantillons prélevés en 2010 résultent du rejet accidentel de tritium survenu en février 2010.
59. La Commission demande si ce rejet accidentel était un incident qui devait être signalé. Le personnel de la CCSN indique que l'incident n'a pas eu à être signalé, même si les seuils d'intervention internes avaient été dépassés, parce que les limites réglementaires n'avaient pas été excédées.
60. La Commission désire savoir si le public est informé du panache présent dans l'eau souterraine. Le personnel de la CCSN explique qu'il n'a pas encore confirmé que le panache migre lentement vers le puits d'eau potable et qu'il surveille continuellement les renseignements disponibles. Le personnel de la CCSN indique aussi qu'il ne croit pas que la source en eau potable à proximité du site est à risque, mais estime qu'une surveillance est justifiée et a demandé à SSI d'ajouter des puits de surveillance additionnels. Les représentants de SSI expliquent, bien qu'ils n'aient pas directement informé les voisins d'une éventuelle contamination du puits d'eau potable, qu'ils disposent d'un programme de sensibilisation du public et communiquent les résultats des échantillons d'eau prélevés dans le puits aux personnes avoisinantes sur une base annuelle, en plus de fournir de l'information sur leur site Web. Les représentants de SSI ajoutent qu'ils sont en train de mettre en œuvre un nouveau plan pour faciliter le partage de l'information avec le public et examineront la possibilité de tenir des réunions municipales pour informer davantage le public. La Commission insiste sur l'importance d'informer le public et propose que SSI envisage une zone de diffusion plus vaste et une approche générale en matière de communication publique.
61. La Commission s'informe de l'expansion de la zone de distribution de renseignements au public. Les représentants de SSI expliquent qu'ils ont choisi de doubler la zone de distribution de façon arbitraire. Le personnel de la CCSN mentionne qu'il est satisfait des données environnementales disponibles sur le site Web de SSI et qu'il examine actuellement dans quelle mesure SSI prend des initiatives pour s'assurer que le public est au fait des renseignements sur le site Web.
62. La Commission s'enquiert des procédures utilisées pour atténuer le bris d'appareils durant le processus de fabrication à l'installation. Les représentants de SSI expliquent qu'ils ont défini des procédures sur la façon de réagir, de contrôler et de

gérer le bris des tubes à l'intérieur de l'installation durant la fabrication.

63. La Commission veut obtenir des précisions sur la garantie financière de SSI. Les représentants de SSI indiquent qu'ils ont établi un calendrier de paiement, qu'ils se conforment à ce calendrier et qu'ils s'attendent à ce que tous les fonds de déclassement soient disponibles d'ici décembre 2012. Les représentants de SSI ajoutent qu'ils se penchent actuellement sur le plan de déclassement et qu'ils reviendront devant la Commission si des modifications à la garantie financière sont nécessaires.

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) : Mise à jour au sujet des progrès et de l'efficacité du Plan de mesures correctives de l'organisation

64. En ce qui a trait aux documents CMD 11-M9.1 et 11-M9, les représentants d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) et du personnel de la CCSN présentent une mise à jour au sujet des progrès et de l'efficacité du Plan de mesures correctives de l'organisation (PMCO). Les représentantes d'EACL présentent les éléments suivants : des renseignements de base et un rappel sur les principaux pilotes pour le PMCO; de l'information sur les facteurs clés et la mise en œuvre du plan; de l'information sur les six principaux domaines d'intérêt; les étapes futures liées à la mise en œuvre du programme; et une brève mise à jour sur l'état de fonctionnement du réacteur national de recherche universel (NRU). Le personnel de la CCSN mentionne que le personnel d'EACL a établi un calendrier de mise en œuvre détaillé associé au plan de mesures correctives. Le personnel de la CCSN ajoute que le réacteur NRU produit des isotopes de façon sécuritaire et qu'EACL a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie d'atténuation de la corrosion. Le personnel de la CCSN décrit en outre les mesures prises par EACL pour réduire les champs de rayonnement autour du réacteur.
65. La Commission demande des précisions sur la déclaration du personnel de la CCSN voulant qu'EACL puisse ne pas posséder les ressources nécessaires dans les domaines du rendement humain et du rendement organisationnel à l'appui des améliorations dans le cadre du PMCO. Le personnel de la CCSN précise qu'il perçoit un manque de ressources dans ces domaines comme un enjeu possible de voir le PMCO devenir une amélioration durable. Le personnel de la CCSN explique qu'il va continuer de surveiller ces domaines pour s'assurer qu'EACL est en mesure de soutenir des améliorations dans le futur. Les représentants d'EACL répondent qu'ils ont comblé le poste de gestionnaire du rendement humain et qu'ils forment actuellement

des membres du personnel dans les domaines du rendement humain afin de renforcer, d'encadrer et de modifier les comportements et d'améliorer le rendement dans ces domaines.

66. La Commission demande à EACL si elle peut donner des assurances que les activités prévues liées au réacteur NRU seront réalisées de façon appropriée, sécuritaire et en temps opportun. Les représentants d'EACL décrivent les récentes activités qui ont été réalisées de façon appropriée et mentionnent qu'ils fondent de grands espoirs dans leurs compétences. Le personnel de la CCSN indique que les inspecteurs sur place vérifient la sûreté du fonctionnement du réacteur. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il suit de près les engagements d'EACL pour s'assurer que tout le travail en matière de sûreté est effectué.
67. La Commission s'enquiert de l'attrition d'EACL. Les représentants d'EACL expliquent que des réductions de personnel se sont produites tôt en 2010 et qu'il n'y a pas de réductions de personnel additionnelles pour l'instant. Les représentants d'EACL ajoutent qu'ils ont pu embaucher des opérateurs additionnels et des ingénieurs de soutien technique, mais que l'incertitude entourant l'avenir d'EACL a entraîné la perte de deux candidats pour le poste d'ingénieur principal de la salle de commande. Les représentants d'EACL mentionnent qu'ils s'affairent à trouver des façons de dissiper l'incertitude ressentie par le personnel au sujet de l'avenir de l'entreprise.
68. La Commission s'informe de l'achèvement des travaux d'entretien durant les arrêts du réacteur NRU. Les représentants d'EACL mentionnent qu'ils ont produit, depuis la remise en service du réacteur NRU, jusqu'ici 100 % de la demande en isotopes et qu'ils ont la capacité de produire la même quantité d'isotopes que par le passé. Les représentants d'EACL expliquent que des travaux sont prévus pour permettre le rendement continu du réacteur NRU et qu'ils ont été en mesure de faire deux fois plus de travaux d'entretien durant les arrêts grâce à la planification du travail, à la préparation et au gel de la portée des travaux planifiés. Les représentants d'EACL décrivent les activités qui seront exécutées au cours de la panne prolongée. Le personnel de la CCSN est d'accord avec l'évaluation d'EACL et fait observer que le retard dans les travaux d'entretien ne s'est pas accru en raison de l'efficacité du travail d'EACL.
69. La Commission s'enquiert également de l'achèvement des travaux d'entretien pendant que le réacteur NRU fonctionne aux niveaux d'activité actuels du modérateur. Les représentants d'EACL répondent que les travaux qui ne peuvent être achevés pendant que le réacteur est en service étant donnée l'accès restreint à certaines salles attribuable à l'activité du modérateur

sont retardés jusqu'à la mise à l'arrêt du réacteur. Les représentants d'EACL expliquent que l'activité, bien qu'ils constatent actuellement une réduction de 40 p. 100 de l'uranium dans le modérateur, demeure élevée. Les représentants d'EACL expliquent aussi, du fait qu'ils réduisent les retards dans les travaux d'entretien du réacteur NRU, qu'ils s'acquittent des travaux nécessaires même en présence de limitations de dose. Le personnel de la CCSN est satisfait de la réponse d'EACL et indique que EACL gère les risques grâce à un bon programme et à de bonnes méthodes de radioprotection visant à éliminer les risques, mais mentionne qu'il continue à suivre de près la question liée aux niveaux d'activité accrus du modérateur.

70. La Commission demande des précisions sur la source des concentrations élevées d'uranium dans des sections du réacteur NRU. Les représentants d'EACL expliquent que ces concentrations sont attribuables à du combustible déficient introduit dans le réacteur NRU approximativement au début de 2009, ce qui a fait en sorte que l'uranium quitte la gaine de combustible pour aller se loger sur la paroi du réacteur. Les représentants d'EACL poursuivent en indiquant qu'ils soupçonnent que la réduction importante de la concentration d'uranium à la suite du drainage et du remplacement du modérateur au cours de la panne prolongée ne s'est pas produite en raison du placage de l'uranium dans certaines sections des parois de la cuve, sur le système de canalisations et sur le combustible qui a été rechargé dans le cœur du réacteur. Les représentants d'EACL ajoutent qu'ils retirent l'uranium du modérateur par l'évaporateur et les colonnes échangeuses d'ions modifiées.
71. La Commission s'informe des mesures de remise en état prises pour retirer l'uranium du modérateur. Le personnel de la CCSN répond que la capacité à détecter et à retirer le combustible défectueux en temps opportun est importante des points de vue radiologiques et de sûreté et que EACL a dû prouver à la CCSN qu'elle a la capacité à détecter de nouveaux combustibles défectueux à la lumière de l'activité actuellement élevée dans le modérateur. La CCSN ajoute que, même si le retrait de l'uranium du modérateur exige plus de temps qu'elle ne le souhaiterait en raison de problèmes d'ingénierie, AECL a bien géré la situation à court terme.
72. La Commission demande s'il y a contamination par suite de la fuite d'eau ordinaire dans le réacteur NRU. Les représentants d'EACL expliquent que l'eau n'est pas contaminée et que celle-ci est détournée vers le système d'évacuation des eaux. Les représentants d'EACL poursuivent en mentionnant que l'eau passe par le centre de traitement de l'eau où elle est analysée et

surveillée avant d'être libérée ou traitée plus en profondeur.

73. La Commission demande des précisions sur les problèmes associés au démarrage du réacteur NRU à la suite d'arrêts. Les représentants d'EACL expliquent qu'ils se sont penchés sur les causes des pannes forcées et les difficultés associées au démarrage suivant les arrêts, et qu'ils ont attribué les problèmes au processus de planification de l'arrêt proprement dit, au rendement humain et à l'équipement. Les représentants d'EACL indiquent qu'ils sont maintenant davantage aptes à planifier les pannes et qu'ils sensibilisent davantage le personnel à une meilleure utilisation des outils liés au rendement humain. Le personnel de la CCSN explique que les retards de démarrage associés aux problèmes de relâchement de la barre de commande ne se sont pas révélés des incidents à signaler puisqu'ils n'exercent aucune incidence sur la sûreté et qu'il a suivi de près les problèmes de démarrage pour confirmer qu'il n'y a pas d'incidence sur la sûreté.
74. La Commission demande des précisions sur la technique de pulvérisation à froid². Les représentants d'EACL expliquent que les outils pour l'application du pulvérisateur à froid ont été fabriqués, livrés et font actuellement l'objet d'essais. Les représentants d'EACL mentionnent qu'ils prévoient appliquer intégralement la technique de pulvérisation à froid au cours de la l'arrêt de mai. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il attend de connaître l'approche détaillée d'EACL pour les applications de la pulvérisation à froid et qu'EACL doit démontrer qu'il n'y a pas de préoccupations en matière de sûreté associées à cette technique. Le personnel de la CCSN indique qu'il s'attend à examiner le dossier de sûreté d'EACL d'ici mai 2011.
75. La Commission demande des précisions sur les principales réalisations associées aux mesures prises par EACL jusqu'à maintenant. Les représentants d'EACL décrivent les efforts déployés pour améliorer le rendement humain, les améliorations aux niveaux de l'analyse causale et la qualité de cette analyse, ainsi que la transition effectuée au plan de la culture de sûreté. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il espère commencer à voir des preuves à la lumière des indicateurs d'EACL que des modifications sont apportées, mais qu'il constate déjà des améliorations dans le programme de gestion vieillissant et la politique de sûreté nucléaire liée à la culture de sûreté. Le personnel de la CCSN mentionne que certaines données sur ce sujet devraient être disponibles à la prochaine mise à jour présentée à la Commission.

SUIVI
Juin 2011

² La pulvérisation à froid est une technique par laquelle de l'aluminium en poudre pulvérisé sur les surfaces d'aluminium à la haute vitesse s'amalgame à la surface pour épaissir la paroi.

76. La Commission demande des précisions sur les auto-évaluations exécutées par EACL. Les représentants d'EACL expliquent que ces auto-évaluations sont effectuées à l'interne par des groupes de l'organisation non concernés par les activités évaluées, et qu'ils font aussi appel à des ressources externes d'autres organisations nucléaires. Les représentants d'EACL indiquent qu'ils s'attendent à ce que les évaluateurs adoptent une approche critique et qu'ils apprennent des différentes évaluations, ce qui contribue à améliorer d'autres domaines de l'organisation. Les représentants d'EACL mentionnent qu'ils sont à établir une culture de capacité d'autocritique, ce qui se veut un fondement clé pour amorcer l'établissement d'une culture organisationnelle rigoureuse.
77. La Commission demande à EACL si elle compte élargir son site Web afin d'informer le public de ses plans et de ses progrès. Les représentants d'EACL répondent que les renseignements sont actuellement uniquement disponibles sur leur site Web interne, mais qu'ils vont envisager la possibilité de publier ces renseignements à l'externe.
78. La Commission s'enquiert des plans à long terme servant à atténuer ce qui reste de la fuite au niveau du réflecteur d'eau ordinaire. Les représentants d'EACL expliquent qu'ils poursuivent de nombreuses avenues pour réduire et potentiellement éliminer la fuite dans le réflecteur, et qu'ils s'efforcent actuellement à trouver la meilleure solution pour colmater cette fuite. Les représentants d'EACL mentionnent qu'ils constatent des améliorations et qu'ils continuent à se pencher sur ce problème. La Commission fait observer que cette fuite d'eau ordinaire ne constitue pas un problème touchant la sûreté ou l'environnement.
79. La Commission s'informe du travail planifié pour la panne prolongée de mai. Les représentants d'EACL expliquent que cette panne s'échelonne sur 31 jours, y compris trois jours pour éventualités, et que de nombreuses inspections sont prévues au cours de cette panne. Les représentants d'EACL ajoutent que les autres mesures prévues au cours de cette panne prolongée permettront de mieux comprendre l'équipement et les composants au moment où EACL entre dans la phase d'achèvement de la période de prolongation du permis.

POINTS D'INFORMATION

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) : Statut de déclasserement d'installations d'EACL spécifiques

80. En ce qui a trait au document CMD 11-M11, le personnel de la CCSN présente une mise à jour sur le statut de déclasserement des réacteurs d'EACL suivants qui sont actuellement entreposés de façon sécuritaire et sous surveillance : les réacteurs de Douglas Point, de Gentilly-1 les réacteurs prototypes nucléaires de démonstration (réacteur NPD) et le réacteur de recherche NRX des Laboratoires de Chalk River (CRL). Le personnel de la CCSN présente une vue d'ensemble des plans et des calendriers actuels de déclasserement, ainsi que le statut actuel de chacune de ces installations. Les représentants d'EACL discutent de la gestion des réacteurs prototypes en état d'arrêt au Canada et de la stratégie de déclasserement à long terme touchant les installations du réacteur.
81. La Commission s'informe du stockage du combustible nucléaire des quatre réacteurs d'EACL en mode de déclasserement. Le personnel de la CCSN explique que le combustible des réacteurs de Douglas Point et de Gentilly-1 est stocké sur place, à côté des installations, et que le combustible des réacteurs NPD et NRX est stocké dans d'autres installations sur le site des Laboratoires de Chalk River. Le personnel de la CCSN ajoute que les installations de stockage à sec de ce combustible épuisé sont inspectées chaque année. Les représentants d'EACL mentionnent qu'ils disposent d'un programme de surveillance et qu'ils effectuent l'entretien pour assurer l'intégrité du stockage. Les représentants d'EACL poursuivent en mentionnant que les installations de stockage sont inspectées régulièrement par l'AIEA.
82. La Commission s'informe du type de permis délivré aux installations en état d'arrêt et de la période de renouvellement du permis. Le personnel de la CCSN explique que les trois réacteurs prototypes ont obtenu des permis d'installation de traitement des déchets en 1992 assortis d'une date d'expiration indéfinie, et que ces permis ont été modifiés. Le personnel de la CCSN mentionne qu'il collabore actuellement avec EACL sur des demandes de permis modernes ayant des dates d'expiration pour s'assurer que les garanties financières, les plans de déclasserement et la méthode de déclasserement sont régulièrement mis à jour.
83. La Commission demande un complément d'information sur la méthode utilisée par AECL pour communiquer ses résultats de surveillance au personnel de la CCSN et sur les attentes en matière de surveillance définies dans chaque permis. Le

personnel de la CCSN répond que les résultats de surveillance sont communiqués par AECL au personnel de la CCSN sur une base annuelle et que les exigences de surveillance sont définies dans les permis et dans les plans de surveillance du stockage en vigueur dans chaque installation. Le personnel de la CCSN explique en outre que les exigences du programme de surveillance évoluent en fonction des limites de rejets dérivées révisées.

84. La Commission s'enquiert du laps de temps associé à la phase deux de la stratégie de déclasserement d'EACL. Les représentants d'EACL expliquent que la période de stockage de la phase de surveillance est définie par les niveaux de rayonnement et la disponibilité des installations de gestion des déchets. Les représentants d'AECL poursuivent en mentionnant qu'ils révisent continuellement leurs plans et leurs calendriers, en tenant compte de la sécurité des travailleurs, du public et de l'environnement. Le personnel de la CCSN ajoute que certaines de ces installations sont situées tout près d'installations en exploitation et qu'il y a donc lieu de se pencher sur le moment où s'effectueront les travaux de déclasserement afin de limiter l'incidence sur l'exploitation.
85. La Commission veut des précisions sur le risque associé aux installations en état d'arrêt. Le personnel de la CCSN répond que les réacteurs en état d'arrêt sont des appareils à faible risque puisque le combustible est stocké et surveillé et que les matières radioactives sont bien blindées et en état sécuritaire.
86. La Commission s'informe de l'emplacement où est stocké le combustible épuisé à la centrale de Gentilly-1. Le personnel de la CCSN répond que ce combustible est stocké dans une section du bâtiment de la turbine, séparé du système CANSTOR de Gentilly-2. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il inspecte régulièrement la condition des conteneurs de stockage et que l'AIEA s'assure que le combustible épuisé n'a pas été retiré ou détourné.
87. La Commission demande des précisions sur les demandes formulées pour l'obtention de nouveaux permis. Le personnel de la CCSN explique qu'il a été en communication avec EACL au cours des dernières années dans le but d'aller de l'avant avec les demandes de permis de stockage de la CCSN pour la phase deux de la stratégie de déclasserement, et qu'il discutera, dans le futur, de la nécessité d'un permis de déclasserement pour la phase trois de la stratégie de déclasserement.
88. La Commission s'enquiert de la durée du Programme des responsabilités nucléaires historiques (PRNH) et veut savoir si le

gouvernement fédéral entend prolonger ou non le programme au-delà de sa date de clôture actuelle de 2076 advenant que le déclassement des installations est incomplet. Un représentant de Ressources naturelles Canada (RNCAN) explique que, puisque EACL est un agent de la Couronne, ses responsabilités continueront d'être les responsabilités du gouvernement du Canada, et ce dernier continuera donc à recalculer le PRNH sur une base annuelle à la lumière des progrès d'EACL. La Commission demande aussi si le PRNH couvre les coûts d'entretien annuels de l'installation, tels que les inspections et les réparations. Le représentant de RNCAN confirme que le PRNH couvre les coûts de surveillance et d'entretien.

89. La Commission demande des précisions sur l'évolution de la valeur nette actuelle du PRNH par rapport à sa valeur initiale définie en 2006. Le représentant de RNCAN explique que cette valeur est réévaluée chaque année, en fonction des réalisations d'AECL aux niveaux de ses dépenses et de la réduction des événements marquants, ce qui réduit le passif, mais fait augmenter la valeur de l'argent. Le représentant de RNCAN mentionne aussi que le passif à court terme a été évalué à environ 2,95 milliards de dollars en dollars de 2010.
90. La Commission s'enquiert de la portée des responsabilités nucléaires qui incombent au gouvernement fédéral. Le représentant de RNCAN répond que les opérateurs des procédés nucléaires sont responsables de la gestion de leurs propres responsabilités et que ce n'est que dans des situations où les propriétaires ou les opérateurs ne peuvent être jugés aptes à gérer les déchets que le gouvernement fédéral devient responsable de la fourniture du financement et de la gestion. La Commission s'enquiert également du montant relatif à la responsabilité de Port Hope. Le représentant de RNCAN indique que l'Initiative de la région de Port Hope (IRPH) a été financée à un niveau de 260 millions de dollars en 2001 pour la Phase I du programme de l'IRPH et qu'ils vont procéder à une autre comptabilisation du passif au moment où ils entrent dans la Phase II du programme de l'IRPH.
91. La Commission désire savoir comment le montant de la phase de démarrage quinquennale de 520 millions de dollars a été calculé. Le représentant de RNCAN explique que, après avoir examiné la stratégie, le programme quinquennal défini et les principales étapes connexes, le gouvernement fédéral a décidé de débloquer des fonds pour les cinq premières années de la stratégie. La Commission désire aussi savoir si l'affectation de cinq ans diffère du budget d'EACL ou si elle fait partie du crédit consenti à EACL. Le représentant de RNCAN répond que le PRNH est distinct et qu'il fait partie du Budget principal des dépenses de

RNCan.

92. La Commission demande des précisions sur les critères utilisés pour déterminer quel bâtiment non radioactif est conservé et quel bâtiment est démoli. Les représentants d'EACL répondent que la méthode utilisée pour déterminer quel bâtiment devait être démoli varie d'un site à l'autre. Les représentants d'EACL présentent une vue d'ensemble des bâtiments qui ont été démolis à chaque site et mentionnent qu'ils ont entrepris le déclassement de façon progressive et sur une base prioritaire par souci de sécurité.
93. La Commission s'informe de la disponibilité de personnel et d'expertise à EACL pour gérer le déclassement des réacteurs en état d'arrêt au cours des 20 prochaines années et de l'emplacement du personnel. Les représentants d'EACL répondent que le personnel soutenant la portion du PRNH liée aux réacteurs prototypes est en poste à Chalk River et qu'il utilise des ressources internes possédant des connaissances opérationnelles ou une connaissance du réacteur particulier, et une expertise externe pour le déclassement des réacteurs nucléaires. Les représentants d'EACL ajoutent qu'ils bénéficieront de l'expertise nécessaire afin de respecter les exigences du calendrier.
94. La Commission se dit préoccupée par la capacité d'EACL à maintenir une mémoire institutionnelle au cours des 20 prochaines années et demande s'il existe, à l'interne, un mécanisme de transfert des connaissances. Les représentants d'EACL expliquent qu'ils déploient de grands efforts pour produire et préserver la documentation servant à transférer l'expertise opérationnelle. Le personnel de la CCSN ajoute que l'AIEA préconise le déclassement immédiat parce que la connaissance se perd avec le temps, et que des programmes doivent être élaborés et examinés, avant que ne s'amorcent les activités de déclassement, et que le personnel doit être bien formé tant du point de vue du rayonnement que de celui de la santé et de la sécurité au travail.
95. La Commission veut savoir à quel moment une autre mise à jour de la situation touchant le déclassement d'installations d'EACL spécifiques sera présentée. Le personnel de la CCSN répond qu'il collabore avec EACL sur les demandes de nouveaux permis et qu'il s'attend à revenir devant la Commission en 2011 à cet égard. AECL indique qu'il travaille avec le personnel de la CCSN sur les demandes de nouveaux permis et que les calendriers évalués par le personnel de la CCSN semblent appropriés.

96. La Commission s'enquiert de l'accès du public au site NPD depuis le secteur riverain. Les représentants d'EACL expliquent que le rivage devant le site NPD est escarpé et rocailleux, ce qui a dissuadé le public d'établir un campement sur la propriété. Les représentants d'EACL ajoutent que, bien qu'il arrive parfois que des personnes se promènent sur le site, la zone nucléaire est clôturée, surveillée et contrôlée par leur programme de sécurité. Le personnel de la CCSN abonde dans le même sens que les représentants d'EACL.
97. La Commission s'enquiert de l'état final des installations une fois le déclassement définitif terminé. Afin de déterminer l'état final des sites, de répondre les représentants d'EACL, un modèle conceptuel du site qui examine les évaluations détaillées des risques pour l'environnement et le public sera élaboré. Les représentants d'EACL mentionnent qu'ils ont seulement commencé à examiner les fins de parcours et qu'ils axent actuellement leurs efforts sur les états finals du site de Chalk River. Les représentants d'EACL ajoutent que la participation du public sera importante dans la détermination de l'état final des sites.
98. La Commission désire savoir pourquoi le déclassement du réacteur NPD n'est pas commencé et connaître les obstacles à cet égard. Les représentants d'EACL indiquent que leur stratégie jusqu'à maintenant est d'attendre qu'une installation de gestion des déchets à long terme soit disponible afin de limiter les transferts de déchets. Les représentants d'EACL mentionnent en outre qu'ils commencent à examiner d'autres options afin de mieux comprendre et de mieux définir leur stratégie de gestion des déchets. Le personnel de la CCSN ajoute que le déclassement du réacteur NPD produirait une assez grande quantité de déchets radioactifs de faible niveau, et que les Laboratoires de Chalk River ne disposent pas actuellement d'une installation de gestion des déchets additionnelle. Le personnel de la CCSN explique aussi que puisque le PRNH finance d'autres travaux actifs dans les Laboratoires de Chalk River, les efforts doivent être axés sur la réduction des risques plus élevés.
99. La Commission demande un complément d'information sur le transfert de propriété des terres des étages au-dessus du niveau du sol du bâtiment de service et de la station de pompage à Hydro-Québec à la centrale de Gentilly-1. Le personnel de la CCSN explique que le permis est délivré à la personne qui exerce le contrôle quotidien de l'installation et non au propriétaire de l'installation. En conséquence, EACL est toujours responsable des terres qui ont été transférées à Hydro-Québec. Les représentants d'EACL ajoutent qu'ils patrouillent et surveillent encore les secteurs transférés à Hydro-Québec pour s'assurer

qu'ils sont utilisés tel que prévu.

100. La Commission s'enquiert du nombre de membres de personnel affectés au déclassement à EACL. Les représentants d'EACL répondent que l'effort global lié à l'exécution du PRNH équivaut à un peu plus de 600 années-personnes au cours des deux dernières années. Les représentants d'EACL ajoutent qu'ils disposent d'un grand nombre de contrats conclus avec des entreprises externes pour les travaux de conception et de construction associés au PRNH. Les représentants d'EACL mentionnent qu'ils s'attendent à ce que les ressources internes demeurent constantes.

Saskatchewan Research Council (SRC) : Rapport d'étape sur le résumé des activités de remise en état et le rendement en matière de sûreté des sites des mines Gunnar et Lorado

101. En ce qui a trait aux documents CMD 11-M10 et 11-M10.1, les représentants du SRC et du personnel de la CCSN font état de la conformité à l'ordonnance de la Commission 10-1 remise au SRC concernant le site de la mine Gunnar, les activités de remise en état prévues en 2011 pour la mise Gunnar et présentent une mise à jour sur les progrès des évaluations environnementales (EE) et le processus de délivrance de permis pour les sites des mines Gunnar et Lorado.
102. La Commission demande au SRC de commenter les préoccupations du personnel de la CCSN concernant la lenteur avec laquelle évolue le processus de délivrance de permis. Le représentant du SRC reconnaît qu'ils ne progressent pas comme prévu. Il explique que leurs efforts ont été axés sur le rétablissement d'un environnement sécuritaire du site de la mine Gunnar conformément à l'ordonnance, et sur la préparation des documents d'EE pour les deux sites miniers. Le représentant du SRC reconnaît également le volume de travail requis pour délivrer des permis aux deux installations, et mentionne qu'ils ont embauché des consultants, élaboré un plan et un calendrier afin de respecter les échéances. Le représentant du SRC mentionne que le plan et le calendrier ont été présentés au personnel de la CCSN le 18 janvier 2011 pour fins d'examen. Le représentant du SRC indique que les lents progrès n'étaient pas attribuables à un manque de ressources ou de fonds, et qu'ils s'attendent à être en mesure de respecter le calendrier des travaux présenté. Le représentant du SRC ajoute que le défi repose sur la gestion efficace et efficiente des ressources.
103. La Commission s'enquiert des calendriers associés aux processus de délivrance de permis pour les sites des mines Gunnar et Lorado. Le personnel de la CCSN explique que les

exemptions de permis actuelles des mines Gunmar et Lorado expirent le 30 avril 2013. Le personnel de la CCSN fait observer qu'il n'a reçu jusqu'à maintenant aucune documentation liée à la délivrance de permis et qu'il ne s'attend pas à en recevoir dans un avenir rapproché. Le personnel de la CCSN mentionne également qu'il envisage, pour ces deux sites, d'examiner l'EE et le mécanisme de délivrance de permis en même temps. Le représentant du SRC mentionne que l'Énoncé des incidences environnementales du site de Gunnar a été présenté au personnel de la CCSN en janvier 2011.

104. La Commission demande au SRC à quel moment il prévoit présenter une demande de permis avec une EE pour fins d'examen par la Commission. Le représentant du SRC répond qu'ils ont commencé, avec le concours d'un consultant, à travailler sur les divers documents requis et qu'ils respectent le calendrier qu'ils ont présenté. Le représentant du SRC ajoute que le plan de déclassement détaillé devrait être terminé en mars 2012.
105. Le personnel de la CCSN explique qu'il est préoccupé par le manque de progrès et que cette préoccupation persistera tant et aussi longtemps que les documents pertinents n'auront pas été présentés et examinés. Le personnel de la CCSN mentionne que la documentation préalablement soumise par le SRC associée à l'ordonnance était de qualité, et souligne l'importance d'une documentation de qualité afin de respecter le calendrier des travaux. Le représentant du SRC exprime son intention de devancer le calendrier en maintenant une relation de travail concertée avec le personnel de la CCSN, en produisant de la documentation de qualité et en présentant des documents au fur et à mesure de leur disponibilité.
106. La Commission demande si du temps a été prévu à l'intérieur de chaque activité du calendrier du SRC pour fins de consultation publique. Le représentant du SRC répond qu'ils ont un agent de liaison avec la collectivité à temps plein, ce qui fait en sorte que le SRC interagit régulièrement avec le public. Il poursuit en indiquant qu'ils disposent d'un bureau qui est ouvert sur une base saisonnière à Uranium City et qu'ils communiquent par le biais des stations de radio locales. Le représentant du SRC ajoute qu'ils tiennent des réunions publiques formelles pour s'assurer que le public est informé des processus de mise en valeur des mines Gunnar et Lorado. Il mentionne aussi qu'ils participent au processus de consultation publique sur l'EE du site de la mine Gunmar.
107. La Commission désire savoir qui a exécuté le travail à la mine Gunnar en 2010. Le représentant du SRC répond qu'il y

avait un entrepreneur principal et un certain nombre de sous-traitants qui ont fait le travail en 2010, pour un total d'environ 15 personnes sur le site à tout moment donné. Le représentant du SRC confirme qu'aucun travailleur n'a eu d'accident, y compris tous les entrepreneurs concernés.

108. La Commission demande des renseignements additionnels sur les activités de désamiantage effectuées en 2010. Le représentant du SRC répond que l'élimination des poussières d'amiante, en 2010, a été effectuée sur une portion du mail du site de la mine Gunnar et que l'amiante recueillie a été entreposée dans un endroit propre du mail, du fait qu'il s'agissait du seul bâtiment ayant réussi à répondre aux exigences de l'évaluation structurale. Le représentant du SRC explique que le désamiantage a aussi touché des immeubles à ossature de bois grâce à l'utilisation de méthodes appropriées et au port d'équipement et de vêtements de protection individuel appropriés. Le représentant du SRC mentionne que les travaux prévus en 2011 comprennent le désamiantage du site de production de la mine Gunnar. Le représentant du SRC ajoute que l'amiante sera temporairement entreposée sur place jusqu'à ce que l'EE soit terminée. Par la suite, une voie à suivre sera déterminée. Une certaine partie de l'amiante sera retirée du site en 2011.
109. La Commission demande un complément d'information sur la surveillance qui a été effectuée en 2010 pendant le désamiantage. Le représentant du SRC répond que la surveillance qu'ils ont effectuée consistait à aider à déterminer le type d'équipement et de vêtements de protection individuel qui serait nécessaire pour les activités de désamiantage sur le site.
110. La Commission s'enquiert de la présence de clôtures à divers endroits du site de la mine Gunnar. Le personnel de la CCSN explique que ces clôtures ont été érigées pour dissuader l'accès au site qui comporte de nombreux risques. Le personnel de la CCSN ajoute qu'en plus d'avoir érigé des clôtures, le SRC a affiché des panneaux décrivant les divers risques et il dispose d'employés qui inspectent le site régulièrement pour assurer l'efficacité de ces contrôles institutionnels.
111. La Commission demande des précisions à l'égard de la plainte du président local des Métis qui affirme qu'ils n'étaient pas au courant de l'ordonnance remise au SRC. Le personnel de la CCSN explique qu'ils ont avisé les résidents locaux, les intervenants et les groupes autochtones par courriel qu'ils auraient l'occasion de se faire entendre au cours d'une audience fondée sur l'ordonnance. Le personnel de la CCSN mentionne que leurs registres démontraient que le président local des Métis

avait bel et bien reçu l'avis et la documentation liés à l'ordonnance qui avaient été postés du fait que l'accusé de réception de la correspondance avait été signé.

112. La Commission demande une explication sur le processus qui permettra de lever l'ordonnance remise au SRC pour le site de la mine Gunnar. Le personnel de la CCSN explique que les éléments contenus dans l'ordonnance sont visés par des dates d'achèvement spécifiques et que l'ordonnance demeurera en vigueur jusqu'à ce que tous les éléments aient été menés à bien. La CCSN ajoute que l'élément dont la date d'achèvement est la plus tardive doit être terminé d'ici octobre 2011. Le personnel de la CCSN recommande que l'échéance de l'élément qui n'a pu être terminé conformément à sa date d'achèvement initial d'octobre 2010 pour des raisons de santé et de sécurité soit prolongée pour démontrer que le SRC se conforme toujours à l'ordonnance. Le personnel de la CCSN recommande aussi que les éléments achevés portent la mention « achevés » sur l'ordonnance révisée afin de démontrer la conformité à celle-ci.
113. La Commission s'informe du retrait des conteneurs de substances toxiques du site de la mine Gunnar. Le personnel de la CCSN ajoute que les conteneurs de substances toxiques seront retirés hors du site vers une installation autorisée pour fins d'élimination le plus rapidement possible, et que tous les soins et toutes les précautions nécessaires seront pris au cours du transport hors du site.
114. La Commission s'enquiert du budget des activités de remise en état au site de la mine Gunnar en 2010 et du montant qui devrait être dépensé dans le futur. Le SRC mentionne qu'ils ont dépensé tout juste en deçà de 800 000 \$ en 2010 et qu'ils prévoient dépenser plusieurs millions de dollars dans le futur. Le SRC n'a pas pu dévoiler le budget exact pour l'année qui vient du fait qu'il participe à un processus d'appel d'offres.
115. La Commission désire savoir qui est en charge des inspections à la mine Lorado et qui a la responsabilité d'inviter des participants à ces inspections. Le personnel de la CCSN répond que les inspections à la mine Lorado sont des inspections conjointes effectuées par le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan et la CCSN, et que les invitations lancées à d'autres groupes peuvent être effectuées par la province ou le personnel de la CCSN.
116. La Commission demande des renseignements sur la propriété de la bande d'atterrissage du site de la mine Gunnar et sur les conditions de location. Le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan (ME) présente un historique de l'aéroport de

Gunnar et explique que l'on délivre au propriétaire de Indian Head Camp Adventures un permis à vocation diverse renouvelé chaque année pour l'usage temporaire de l'aéroport. Le ME de la Saskatchewan explique en outre que le propriétaire, au moment de la délivrance, de Indian Head Camp Adventures avait été informé que le permis ne serait délivré que sur une base annuelle jusqu'à ce que l'avenir de l'aéroport et du site de la mine Gunnar soit établi.

117. Le ME de la Saskatchewan explique qu'il s'affaire actuellement à examiner la demande du SRC visant à annuler le contrat d'indemnisation annexé au permis et à restreindre l'accès au site pendant les activités de remise en état. Ce contrat d'indemnisation permet au personnel et aux visiteurs de Indian Head Camp Adventures de se déplacer dans le site de la mine Gunnar. Le ME de la Saskatchewan mentionne que le permis de l'aéroport serait renouvelé pour l'année 2011.
118. En réponse à une question de la Commission à savoir qui entretient la bande d'atterrissage, le ME de la Saskatchewan indique, bien que la bande d'atterrissage soit publique et dotée d'un accès illimité, qu'une entente a été conclue indiquant que le propriétaire de Indian Head Camp Adventures remettrait en état et entretiendrait la bande d'atterrissage sans frais.
119. Indian Head Camp Adventures explique que des vols d'hydravion vers le camp ne sont pas une option en raison du facteur économique en jeu et que l'utilisation de la route d'accès depuis la bande d'atterrissage vers Jug Bay n'est pas non plus une option parce que le trajet par bateau vers le camp est trop dangereux. Indian Head Camp Adventures explique aussi que l'option possible visant à éliminer la bande d'atterrissage ou à l'utiliser pour remblai est inadéquate, car elle les empêcherait de s'acquitter de leurs activités.
120. La Commission désire savoir pourquoi la route du site de la mine Gunnar doit être fermée pendant les travaux de remise en état. Le représentant du SRC décrit les préoccupations associées aux questions des structures des bâtiments et de la contamination à l'amiante. Le SRC mentionne qu'ils ne sont pas prêts à laisser des gens circuler sur le site à moins qu'ils aient des liens avec les entrepreneurs ou le SRC et ce, afin d'assurer la sécurité du public.
121. La Commission demande si la bande d'atterrissage faisait partie du site de la mine Gunnar. Le représentant du SRC explique que cette bande d'atterrissage ne fait pas partie du site de la mine Gunnar en termes d'activités de remise en état assignées au SRC. Il poursuit en mentionnant qu'ils devront peut-

être remettre en état la bande d'atterrissage si une contamination est décelée. Le représentant du SRC mentionne que le remblai de la bande d'atterrissage peut être utilisé dans le cadre des activités de remise en état du site de la mine Gunnar.

122. Indian Head Camp Adventures explique qu'ils ont identifié des solutions de rechange pour accéder au site de la mine Gunnar et que celles-ci ont été débattues avec le SRC et le ME de la Saskatchewan. Indian Head Camp Adventures ajoute qu'ils ont fourni au SRC et au ME de la Saskatchewan le calendrier par lequel ils accèdent au site de la mine Gunnar. Indian Head Camp Adventures fait état de son soutien à l'égard des activités de remise en état du site de la mine Gunnar et de leur intention de coopérer, mais ils ne sont pas en faveur de l'approche que le SRC a adoptée pour aider Indian Head Camp Adventures à résoudre le problème de transport des invités vers leur camp.
123. La Commission désire savoir si des estimations des coûts ont été effectuées à l'égard d'une route de rechange vers le site, à l'extérieur du chevalement. Le ME de la Saskatchewan répond que le ministre de l'Environnement a reçu la lettre de Indian Head Camp Adventures qui traite de la question et des routes de rechange et qu'il s'affaire actuellement à fournir une réponse formelle à cette lettre. Le ME de la Saskatchewan poursuit en indiquant qu'il a formulé des recommandations au Ministre et que la lettre du Ministre se penchera sur ce à quoi il est en droit de s'attendre de la province.
124. La Commission demande au ME de la Saskatchewan de préciser la nature des accommodements effectués. Le ME de la Saskatchewan explique qu'il espérait davantage de discussions avec Indian Head Camp Adventures, mais que la délivrance de l'ordonnance a accéléré ces discussions. Le ME de la Saskatchewan a donc procédé à certains accommodements, notamment garder l'aéroport ouvert jusqu'à ce qu'une décision soit prise à savoir si oui ou non il sera utilisé comme remblai et déterminer un accès de rechange vers Jug Bay.
125. Jug Bay Sport Fishing souligne l'importance de garder l'aéroport de Gunnar ouvert pour ses activités, expliquant que les autres modes de transport ne sont pas des options viables.
126. La Commission demande que la question des routes de transport de rechange soit examinée étant donné que le mandat du SRC a pour objet d'accroître l'économie de la Saskatchewan. La Commission explique l'importance du maintien des emplois actuels dans le nord de la Saskatchewan et demande des directives au ministère de l'Énergie et des Ressources de la Saskatchewan quant à la résolution de ce problème. Le ministère

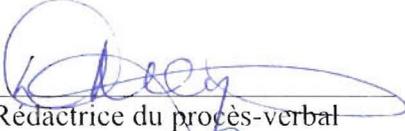
de l'Énergie et des Ressources de la Saskatchewan est d'accord avec la position adoptée par le ME de la Saskatchewan, à la lumière des recommandations des experts en santé et sécurité à qui l'on a fait appel pour examiner les répercussions des travaux qui ont dû être faits à la mine Gunnar. Le ministère de l'Énergie et des Ressources de la Saskatchewan mentionne qu'il s'en remettrait au ME de la Saskatchewan pour prendre soin des intérêts des terres publiques de la province.

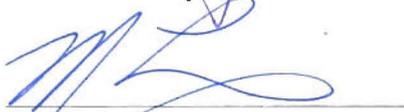
127. La Commission se demande s'il est possible d'accéder au secteur riverain par Dixon Bay. Indian Head Camp Adventures répond que l'accès par Dixon Bay est une option, à la condition qu'une route d'accès convenable soit construite entre la bande d'atterrissage et Dixon Bay.
128. La Commission décide de remplacer l'ordonnance 10-1 par une nouvelle ordonnance qui indiquera une date d'achèvement révisée pour l'un des éléments et quels éléments ont été achevés. Un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision*, sera publié.

DÉCISION

Clôture de la réunion publique

129. La réunion est levée le 20 janvier 2011 à 15 h 34.


Rédactrice du procès-verbal


Secrétaire

2011/04/01
Date

01 / 04 / 11
Date

ANNEXE A

CMD	DATE	Dossier n°
11-M1	2010-12-17	(Edocs 3652455) Avis de convocation de la réunion des 19 et 20 janvier 2011.
11-M2.C	2011-01-18	(Edocs 3664965) Ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire qui aura lieu les mercredi et jeudi 8 et 9 décembre 2010 dans la salle des audiences publiques, au 280, rue Slater, Ottawa, Ontario.
11-M3	2011-01-17	(Edocs 3664431) Approbation du procès-verbal de la réunion de la CCSN tenue les 8 et 9 décembre 2010.
11-M4.A	2011-01-17	(Edocs 3664603) Incident en mer impliquant une cargaison de concentré d'uranium
11-M4.B	2011-01-17	(Edocs 3664619) Centrale nucléaire de Pickering A, P-2011-00339 – arrêt automatique de la tranche 1 en raison de la température élevée du circuit caloporteur.
11-M5	2011-01-12	(Edocs 3644870) Rapport d'étape sur les réacteurs de puissance
11-M7.1	2011-12-23	(Edocs 3657155) Présentation orale par l'Université McMaster
11-M7.1A	2011-01-12	(Edocs 3663267) Renseignements supplémentaires – Présentation orale par l'Université McMaster.
11-M7	2010-12-23	(Edocs 3657164) Présentation orale par le personnel de la CCSN – Rapport de rendement à mi-parcours du réacteur nucléaire de McMaster.
11-M7.A	2010-12-23	(Edocs 3631670) Rapport de rendement à mi-parcours du réacteur nucléaire de McMaster. Présentation orale par le personnel de la CCSN – Contient de l'information de sûreté réglementée qui n'est pas accessible au public.
11-M8.1	2010-12-23	(Edocs 3656927) Présentation orale par Shield Source Inc. – Rapport d'étape à mi-parcours sur l'installation de traitement de substances nucléaires de catégorie 1B de Shield Source Incorporated.
11-M8.1A	2011-01-12	(Edocs 3663043) Présentation orale par Shield Source Inc. – Renseignements supplémentaires.

11-M8 2010-12-23 (Edocs 3656927)
Présentation orale par le personnel de la CCSN – Rapport à mi-parcours sur l’installation de traitement de substances nucléaires de catégorie 1B de Shield Source Incorporated.

11-M8.A 2010-12-23 (Edocs 3645612)
Shield Source Incorporated – Rapport d’étape à mi-parcours sur l’installation de traitement de substances nucléaires de catégorie 1B de Shield Source Incorporated – Présentation orale par le personnel de la CCSN – Contient de l’information de sûreté réglementée qui n’est pas accessible au public.

11-M9.1 2010-12-24 (Edocs 3657292)
Présentation orale par Énergie atomique du Canada limitée – Mémoire d’Énergie atomique du Canada limitée.

11-M9.1A 2011-01-12 (Edocs 3662994)
Présentation orale d’Énergie atomique du Canada limitée – Renseignements supplémentaires.

11-M9 2011-01-04 (Edocs 3658637)
Présentation orale par le personnel de la CCSN – Mise à jour présentée à la Commission à l’égard de la mise en œuvre du Plan de mesures correctives de l’organisation d’EACL.

11-M11 2011-01-05 (Edocs 3659444)
Présentation orale par le personnel de la CCSN – Statut de déclassement d’installations d’EACL spécifiques.

11-M10.1 2010-12-23 (Edocs 3657159)
Présentation orale par le Saskatchewan Research Council – Mémoire du Saskatchewan Research Council.

11-M10.1A 2011-01-13 (Edocs 3663474)
Présentation orale par le Saskatchewan Research Council – Renseignements supplémentaires.

11-M10 2011-01-04 (Edocs 3658796)
Présentation orale par le personnel de la CCSN – Saskatchewan Research Council : Rapport d’étape sur le résumé des activités de remise en état et du rendement de sûreté des sites des mines Gunnar et Lorado.

11-M10.2 2011-01-14 (Edocs 3664494)
Mémoire de Indian Head Camp Adventures

11-10.3 2011-01-18 (Edocs 3664903)
Mémoire de Jug Bay Sport Fishing

11-M10.4 2011-01-26 (Edocs 3669722)
Mémoire du ministère de l’Environnement de la Saskatchewan.